Au château 32300 L'Isle de Noé Tél: 05 62 66 85 77 contact@cpie32.org



La lettre du CPIE Pays Gersois

Depuis 4 ans, les CPIE de Midi Pyrénées étudient l'opportunité de salarier un coordonnateur. C'est maintenant chose faite.

représente les CPIE de Midi-Pyrénées. Il organise également les réunions entre les 11 CPIE de la nouvelle grande Région.

En effet, la réforme territoriale va faire évoluer les CPIE dans leur stratégie et leur organisation. Nous allons construire un projet associatif partagé pour accompagner ce vaste territoire dans sa transition vers un développement

Ce ne sera pas chose aisée, mais la mutualisation de nos énergies et de nos compétences, la consolidation de nos partenariats, devraient permettre aux CPIE d'être les acteurs du changement environnemental.

Vincent LABART

Opération Zéro Phyto

Les produits phytosanitaires ont un impact néfaste sur l'environnement et sur la santé. Aujourd'hui, la France – un des premiers pays utilisateurs d'herbicides, fongicides et autres insecticides en Europe - tend à radicalement réduire sa consommation avec la promulgation de la loi Labbé, amendée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Au 1er janvier 2017, cette loi interdira l'utilisation des phytosanitaires par l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics dans tous les espaces publics, sauf les cimetières et terrains de sport. Dès 2019, ce sont les jardiniers amateurs qui ne pourront plus recourir à ces produits.

Afin de soutenir cette démarche, l'Union Régionale des CPIE de Midi-Pyrénées met en place le projet "jardinons au naturel, objectif zéro pesticide" visant, notamment, à accompagner les collectivités et à sensibiliser le grand public sur les alternatives naturelles aux pesticides tels que les paillages, les engrais verts ou encore les bienfaits de la biodiversité.

Vie associative

Après plusieurs mois de travail, nous sommes heureux de vous annoncer la refonte de notre site Internet. D'ici quelques semaines, vous pourrez enfin découvrir toutes nos activités et animations. De nombreuses "infos-nature" vous attendent!

Les pages ont été remaniées dans le but de partager avec vous nos différentes actions en faveur de la protection de l'environnement, ainsi que nos nombreux services.

En complément de nos actualités, vous retrouverez également, au fil des pages, un agenda annonçant l'intégralité de nos événements ouverts au public ainsi que tout un panel d'interventions proposées aux professionnels.

Pas d'inquiétude, l'adresse reste la même, seuls les contenus et la présentation changent :

Rendez-vous cet été sur www.cpie32.org!

Le coin des petits et grands curieux

"Bienvenue dans mon jardin au naturel" 7 jardins gersois ouvrent leurs portes Plus d'informations sur : mon-jardin-naturel.cpie.fr

SAMEDI 18 JUIN / 14h-16h30 / Secteur Auch Balade nature en famille "Abeilles sauvages"

Au Château de L'Isle de Noé / Tous les jours de 14h à 19h Exposition "Les insectes ont la vie dure, changeons de culture !" Animée tous les mercredis, jeudis et dimanches après-midi Entrée libre

Ateliers et sorties nature tous les mercredis et jeudis matin Programme disponible prochainement...



Connaître notre territoire

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans le Gers

S'appuyant sur une loi de 1976, les ENS ont une vocation de protection, de gestion et d'ouverture au public de milieux naturels, sites ou paysages. Cette politique d'échelon départemental peut utiliser, comme ressource financière, une part de la taxe d'aménagement. Le droit de préemption peut également être utilisé à des fins d'acquisition par le Conseil Départemental du Gers, comme c'est le cas pour l'Etang du Moura à Avéron-Bergelle et la parcelle de Merlère à Barcelonne du Gers.

Le département du Gers s'est engagé à la mise en œuvre d'un Schéma Départemental des ENS en 2012. Il recense 57 sites, dont l'ancienne carrière d'Auch Saint-Cricq.

Ce schéma est en cours de révision pour la période 2016-2017.

Pour plus d'informations :

www.cg32.fr (rubrique Agriculture et Environnement / Protection du patrimoine naturel)



Parcours pédagogique à Auch Saint-Cricq

Co-acquis en 2011 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées et le CPIE Pays Gersois, cet Espace Naturel Sensible a, dans un premier temps, bénéficié d'aménagements visant à atténuer les menaces (fréquentation motorisée, dépôts de déchets) et renforcer la sécurité sur le site (accès grillagé de la falaise, portail à l'entrée).



Depuis plusieurs mois, conformément au plan de gestion rédigé et validé, l'équipe du CPIE planche sur la conception de parcours pédagogiques. Des panneaux disposés le long de deux boucles pédestres viendront apporter aux visiteurs un éclairage sur les milieux naturels et espèces associées qui composent le site. L'ouverture est prévue pour l'été.



Une astuce pour l'environnement

Chaque vêtement, objet et autre matériau inutilisé peut avoir une seconde vie. Les réseaux de dons et de reventes participent, de cette manière, à la réduction des déchets ménagers.

Dans le Gers, comme ailleurs, plusieurs structures de réutilisation et de réemploi existent, telles que :

- 🜳 les ressourceries (Valoris)
- Ples entreprises de collecte et de revente (Relais 32)
- les dépôts-ventes (sur tout le département)
- les associations sociales et solidaires (le Comptoir Solidaire, Emmaüs, le Secours Populaire, le Secours catholique, la Croix Rouge)
- les lieux de dons ou d'échange (Gratiféria, projet «Livres comme l'air»)

D'ailleurs, connaissez-vous, les différents types de ré-usages ?

- réemploi : usage identique d'un objet par le troc, le don ou la revente réutilisation : opération consistant à réutiliser un objet, dont l'usage peut éventuellement être modifié
- recyclage : récupération de la matière première d'un objet, pour en créer un nouveau
 - préparation : prolongation de la durée de vie d'un objet
 - valorisation énergétique : utilisation de l'énergie contenue dans un objet, par un processus de transformation

Ca bouge ailleurs

Actuellement en discussion au Parlement, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages va confirmer le caractère fondamental de la connaissance naturaliste, et accentuer la protection des espaces et des espèces (adoption de la loi prévue cet été).

Toujours au niveau national, la 4ème conférence environnementale (avril 2016) a notamment débattu de la préservation des milieux afin d'améliorer le cadre de vie et la santé de tous.

Autant de pistes nouvelles qui s'ouvrent pour les associations oeuvrant pour l'environnement, et en premier les CPIE, véritables lieux-ressources pour une implication des citoyens dans l'indispensable mobilisation des territoires.









